Image not found or type unknown

Sous compteurs dans les communs

Par **NOIRE Alain**, le **23/02/2018** à **09:55**

Bonjour,
Le conseil syndical par l'intermédiaire du syndic veut faire installer des sous compteurs électriques dans les garages individuel car l'électricité de ces garages fait partis d'un compteurs communs.
Es ce correct mais cela va s'apparenter à de la revente d'électricité ce qui est interdit.
Ces compteurs serviront a indiquer la consommations individuel des copropriétaires.
D'avance MERCI

Par **youris**, le **23/02/2018** à **10:21**

bonjour,
ce n'est pas le syndic, ni le conseil syndical qui peut prendre ce genre de décision mais votre assemblée générale, vous devez demander que ce sujet soit inscrit à son ordre du jour.
ce n'est pas de la revente d'électricité mais simplement des compteurs pour faire une meilleure répartition de la consommation électrique des communs.
souvent quand les garages sont alimentés par l'électricité des communs, cela est limité à l'éclairage et il est interdit d'y installer d'autres appareils comme des congélateurs dont la consommation électrique est supportée par le compteur des communs.
salutations

Par **janus2fr**, le **23/02/2018** à **13:34**

[citation]Es ce correct mais cela va s'apparenter à de la revente d'électricité ce qui est interdit.
[/citation]
Bonjour,
Je suppose qu'actuellement, vous payez déjà l'électricité des communs dans vos charges.
Donc à ce niveau, cela ne changera rien...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés